

Les modalités d'intervention

La pluridisciplinarité : Chaque professionnel intervient dans le cadre d'une prise en charge globale et par le biais d'actions concertées. Elles sont le fruit d'une clinique partagée par l'équipe dans un langage commun.

Le soin : Après l'évaluation des besoins de l'enfant, le médecin de l'établissement et l'équipe thérapeutique proposent des séances individuelles ou collectives de rééducation et de soutien.

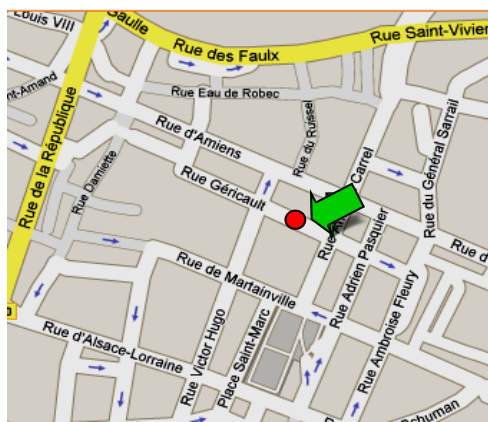
Le scolaire : Dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation décidé par la CDAPH, l'enseignant spécialisé propose des apprentissages adaptés aux difficultés de chaque enfant.

L'éducatif : D'autres formes d'apprentissages sont proposées par l'éducateur, le maître d'atelier et la maîtresse de maison. Ils gèrent l'ensemble du quotidien. L'éducateur assure le suivi du projet personnalisé d'accompagnement des enfants. Avec le cadre socio-éducatif et l'assistante sociale, il entretient les relations avec les familles.

Une équipe de professionnels

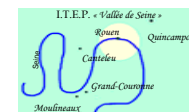


- Un directeur
- Un directeur pédagogique
- Un cadre socio-éducatif
- Un psychiatre
- Une psychologue
- Une psychomotricienne
- Une orthophoniste
- Un éducateur spécialisé
- Une assistante sociale
- Un enseignant spécialisé
- Un maître d'atelier
- Une secrétaire
- Une maîtresse de maison



ITEP Vallée de Seine

9 rue Géricault
76000 Rouen
☎ 02.35.71.92.57
☎ 02.32.10.85.50



Unité Semi-Internat



Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion

Route de Sahurs - 76380 Canteleu
☎ 02.35.52.43.43 - ☎ 02.35.52.44.11

Qu'est-ce que le Semi-Internat ?

- Constitué d'une **équipe pluri-disciplinaire**, le Semi-Internat vient apporter un soutien spécifique aux enfants dans le cadre d'une scolarité adaptée.
- Il met en place des **actions diversifiées** d'un point de vue Thérapeutique, Educatif et Pédagogique.
- Le Semi-Internat accueille des enfants présentant **des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.**
- Prise en charge de 10 garçons âgés de **7 à 11 ans.**
- Le Semi-Internat est un outil de prise en charge de proximité. (**rayon de 10 km**)

De la C.D.A.P.H. à la prise en charge au Semi-Internat

1. **Un dossier C.D.A.P.H.***

est nécessaire pour la validation d'une prise en charge. Ce dossier peut être ouvert lorsqu'un enfant est repéré en difficulté par différentes instances (PMI, Education Nationale...).

La CDAPH peut être directement interpellée par la famille.

2. **La CDAPH oriente**

Le dossier vers le Semi-Internat, avec l'accord de la famille.

3. L'équipe pluridisciplinaire évalue la demande qui lui est faite au cours **d'une période d'observation** avant d'élaborer un projet personnalisé d'accompagnement pour et avec le jeune et le soumettre à sa famille.

4. **Le projet personnalisé d'accompagnement**

Ce projet ne peut se mettre en place qu'avec l'approbation de la famille. Celle-ci peut, à tout moment, décider de mettre fin à la prise en charge.

5. La prise en charge est financée par la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie.**

* CDAPH : Commission des droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée
22, rue Gadeau de Kerville—76100 Rouen
Tél : 0825 076 776

